

1. OBJET DU REGLEMENT

La ville d'Urrugne offre à l'achat 6 lots situés sur quatre quartiers de la commune :

- Bourg – rue Landaburu : **1 lot** d'environ 789m² mis en vente à 295 000€
- Socoa – rue Handiabaita : **1 lot** d'environ 530m² mis en vente à 180 000€
- Olhette – rue Eskolabidea : **3 lots** d'environ 540m² chacun mis en vente à 140 000€ chacun
- Béhobie – rue Larrekokarrika : **1 lot** d'environ 631m² mis en vente à 110 000€

Le présent règlement a pour objet d'organiser l'attribution des lots aux candidats à l'acquisition, en toute impartialité à travers un tirage au sort.

2. MODALITES D'ATTRIBUTION

2.1 Critères d'attribution

Les lots seront proposés à des ménages Urruñar afin de bâtir une résidence principale qui devra être le seul bien immobilier dont ils seront propriétaires.¹

Dans un souci d'optimisation de l'espace foncier et de mutualisation des coûts d'acquisition pour les ménages locaux, la présente vente inclut également les projets de construction de maisons mitoyennes (2 logements maximum).

2.2. Réception et délais

Les candidats désireux d'acquérir l'un des 6 lots mis en vente par la commune doivent déposer leur candidature en remplissant la fiche de candidature mise à leur disposition en mairie ou depuis le site Internet de la Ville :

Mairie d'Urrugne
Place de la Mairie
64122 - URRUGNE
<https://www.urrugne.fr/>

Les dépôts des candidatures devront se faire en main propre au secrétariat général de la Mairie ou par voie postale adressé à Monsieur Le Maire avec la mention « CANDIDATURE POUR LOT A BATIR » à apposer impérativement sur l'enveloppe de dépôt.

Chaque candidat pourra candidater sur plusieurs lots, mais ne pourra prétendre à l'attribution que d'un seul lot. Les candidatures doivent être déposées jusqu'au **31 mars 2025 inclus**.

2.3 Contrôle des dépôts

Monsieur le Maire d'Urrugne est chargé, à l'issue du délai de réception des candidatures, d'établir la liste des candidatures recevables, avant le tirage au sort, et d'inclure cette liste au Procès-Verbal du tirage au sort.

Les candidatures non-recevables seront notifiées par la Mairie avant le tirage au sort.

¹ Est Urruñar celui qui réside dans la commune ou exerce une activité professionnelle à Urrugne à la date du 01/01/25.

2.4 Tirage au sort

2.4.1 Modalités du tirage au sort :

Le tirage sera organisé courant avril 2025, comme suit :

Chaque secteur fera l'objet d'un tirage spécifique (avec une urne pour chaque secteur, soit 4 urnes), selon l'ordre suivant :

- 1) Bourg – rue Landaburu
- 2) Socoa – rue Handiabaita
- 3) Olhette – rue Eskolabidea - Lot n°1
Olhette – rue Eskolabidea - Lot n°2
Olhette – rue Eskolabidea - Lot n°3
- 4) Béhobie – rue Larrekokarrika

Pour chacun des 6 lots, seront tirés au sort :

- 1^{er} tirage : attributaire de lot
- 2^{ème} tirage : 1^{er} suppléant de lot
- 3^{ème} tirage : 2^{ème} suppléant de lot

Le tirage au sort sera organisé sous contrôle d'huissier.

Les fiches de candidature recevables enregistrées seront placées dans les urnes fermées. Monsieur le Maire fera procéder ensuite, un par un, à un tirage au sort attribuant les 6 lots. Le tirage au sort se poursuivra jusqu'à attribution de la totalité des lots pour chacun des quartiers.

2.4.2 Procès-verbal de Constat

Ce procès-verbal mentionnera la liste des candidatures reçues et recevables, la liste des lots attribués et les coordonnées des attributaires, ainsi que les coordonnées des suppléants des attributaires.

2.5 Notification, rétractation et confirmation d'attribution des lots

2.5.1 Notification

La Mairie adressera sous quarante-huit heures, aux candidats attributaires d'un lot, un courrier les informant du lot leur étant attribué, en y joignant un bulletin de rétractation.

Les suppléants ayant été tirés au sort seront également informés.

Une copie du procès-verbal de tirage au sort, précisant les candidats attributaires d'un lot et le numéro de ce lot sera consultable en mairie.

Les candidats disposeront d'un délai de deux mois à compter de la notification pour fournir des éléments concernant les capacités financières, par production d'une garantie financière (éventuellement, attestation bancaire, offre de prêt par la banque).

2.5.2 Rétractation

Concernant l'attribution des lots, les éventuelles rétractations seront recevables par écrit dans un délai de huit jours à compter de la notification d'attribution.

Aucune clause suspensive liée à l'obtention du permis de construire n'est prévue dans le présent règlement.

En cas de vente du terrain nu pour non-faisabilité du projet, les modalités de rachat par la Mairie seront précisées dans l'acte notarié.

2.5.3 Formalisation de la vente

La Mairie rentrera en contact directement avec le futur acquéreur du lot, passé le délai de rétractation et les deux mois de dépôt des pièces complémentaires au dossier, prévues à l'article 2.5.1.

3. DEFAUT D'ATTRIBUTION : Lot(s) non attribué(s) pour rétractation

Le lot non attribué au titulaire pour cause de rétractation sera attribué à son 1^{er} suppléant et en cas de rétractation de ce dernier, à son second suppléant.

4. PUBLICITE DU REGLEMENT

Le présent règlement d'attribution a été validé par la Commission des Biens Communaux extraordinaire du 20 février 2025.

Les dossiers explicatifs relatifs aux lots seront consultables en Mairie ou depuis le site Internet de la Mairie :

<https://www.urrugne.fr/>

Fiche de Candidature

A envoyer, avec la mention sur l'enveloppe : **CANDIDATURE POUR LOT A BATIR** » :

- **par voie postale** à
Mairie d'Urrugne
Place de la Mairie
64122 – URRUGNE
- **ou dépôt en Mairie**

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE TELEPHONE :

Souhaite candidater pour l'achat d'un lot, avec possibilité de cocher plusieurs choix.

ETAT DES VENTES PAR LOT					
N° LOT	Quartier	Parcelle	Surface terrains m ²	Prix de vente	Choix du lot (cocher si intéressé)
1	Bourg - Landaburu	AW 177	789	295 000 €	
2	Socoa - Handia Baita	AD68	530	180 000 €	
3	Olhette Eskolabidea n°1	BN49	540	140 000 €	
4	Olhette Eskolabidea n°2	BN49	540	140 000 €	
5	Olhette Eskolabidea n°3	BN49	540	140 000 €	
6	Béhobie - Larrekokarrika	AL289	631	110 000 €	

Rappel : La contenance est approximative et susceptible d'être modifiée pour des raisons techniques lors de l'exécution des travaux de bornage. Les prix sont susceptibles d'évolution selon les résultats des instructions d'urbanisme en cours (CU, DICT, travaux de viabilisation, réseaux, bornage, autres...).

M'engage à ne déposer qu'une candidature par foyer,

M'engage à acquérir en vue de construire ma résidence principale qui sera le seul bien immobilier du ménage.

M'engage à rester propriétaire du lot pour une durée de dix années minimum sauf « accident de la vie » (une clause de revente à la Mairie sera incluse dans l'acte de vente) et m'engage à construire une maison dans les deux années suivant l'achat du terrain.

Atteste avoir pris connaissance des règles d'urbanisme des lots concernés et du règlement d'attribution des lots,

Le,
Signature(s)

Pièces justificatives obligatoires à fournir avec la présente fiche de candidature :

- Justificatif de domicile ou de travail à Urrugne (situation au 01/01/2025)
- Accord de principe de la banque sur les capacités de financement

Pourra être intégrée tout autre pièce jugée intéressante pour appuyer son dossier de candidature.